



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Sécurisation de la portion de RD 173 entre le giratoire du Becquet (RD 373) et le carrefour à feux de Lillebonne Nord (RD 34) sur la commune de Lillebonne

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6) Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Sécurisation de 1800 m de la route départementale n°173 avec un élargissement nécessaire sur 700 mètres environ.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la sécurisation d'une section de route départementale 173, sur environ 1800 m, par la mise en place d'un terre plein central infranchissable (glissière en béton). Ce dispositif supprimera tout risque de collision frontale. Cette section aura alors un profil en travers du type 2x2 voies puis 2x1 voie où les conditions de circulation seront plus sûres.

Pour ces aménagements, un élargissement de la plateforme existante est nécessaire. Il sera en moyenne de 5 m (côté Sud) sur un linéaire de 700 m.

Les carrefours des extrémités du projet restent inchangés et ne sont pas concernés par le projet.

Le projet comprend la création d'un système d'assainissement complet, compatible avec les enjeux du captage d'eau potable situé à proximité.

Les conditions de circulation resteront identiques (VL, PL, 2 roues) avec une vitesse limite conservée à 90 km/h.

4.2 Objectifs du projet

La configuration actuelle de la chaussée de la RD 173 présente 4 voies (2 voies par sens de circulation) permettant aux usagers les dépassements.

Les relevés accidentologiques ont montré l'occurrence de collisions par choc frontal.

Le profil en travers actuel n'assure pas un niveau de sécurité optimal.

La route départementale passe à proximité d'un captage d'eau potable et traverse ses périmètres de protection.

L'aménagement vise à répondre aux problèmes de sécurité en créant une séparation physique entre les sens de circulation, accompagnée par la création d'un système d'assainissement compatible avec la proximité d'un captage d'eau potable (protection de la ressource souterraine).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement de sécurité se fera essentiellement dans les emprises de la plateforme actuelle avec la mise en œuvre d'un terre plein central en béton. Néanmoins sur 700 m, il sera nécessaire de recourir à un élargissement d'environ 5 m pour disposer de la largeur suffisante à la pose du terre plein central.

Les travaux se feront sous circulation et tous les accès seront maintenus le temps des travaux.

La largeur actuelle de cette route à 4 voies permet de prévoir un phasage provoquant un désagrément modéré pour les usagers.

Le phasage sera transversal avec des travaux par demi-chaussée.

Lors de la phase chantier, une attention particulière sera accordée à la gestion des eaux de ruissellement.

L'entreprise mettra en œuvre les dispositifs d'assainissement provisoires visant à ne pas augmenter les incidences sur la ressource en eau (captage).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la RD 173 restera identique à celle menée aujourd'hui par le Département (curage des fossés, entretien du bassin d'assainissement, viabilité hivernale, fauchage raisonné).

Les conditions de circulation resteront inchangées (VL, PL et 2 roues) avec une vitesse limite conservée à 90 km/h.

L'aménagement de sécurité n'augmente pas la capacité du réseau viaire départemental et n'induit aucun report de trafic.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les aménagements envisagés sont situés à l'intérieur de périmètres de protections d'un captage d'eau potable et sur des terrains naturels localisés en zone humide. Le projet fait l'objet d'un dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (article L.214 réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale de la section RD 173 sécurisée	1 800 m
Sécurisation dans les emprises de la chaussée actuelle	1 100 m
Elargissement de la plateforme nécessaire	700 m
Surface nécessaire à l'élargissement de la plateforme	3 500 m ²
Largeur du profil en travers type à 2x2 voies	19 m
Création d'un bassin de rétention étanche (équipé de by-pass et confinement)	520 m ³
Débit de fuite plafonné	20 l/s

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 49°32'17.80"N Lat. 00°30'32.72"E

Commune de Lillebonne (76).
Section de la RD 173
comprise entre les
intersections des RD 373
(giratoire du Becquet) et
RD 34 (carrefour à feux de
l'entrée Nord de Lillebonne)

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 49°32'04"10 Lat. 0°30'55"70

Point d'arrivée :

Long. 49°31'17"70 Lat. 0°31'45"70

Communes traversées :

Commune de Lillebonne

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains où seront construits les élargissements nécessaires au projet sont aujourd'hui des accotements- fossés ou des espaces en friches (le délaissé entre la route départementale et une voie ferrée sera utilisé pour la création du bassin d'assainissement).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Lillebonne a été approuvé le 12 Avril 2012.
La zone du projet est classée N. Y sont autorisées sous conditions « les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des services publics ». le SCOT « Caux – Vallée de Seine » approuvé le 26 Mars 2013.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD 173 traverse actuellement la ZNIEFF type II « Le boisement de la vallée du Commerce » (n° 230000854).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en Seine-Maritime a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 janvier 2015.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise sur des zones humides de la vallée du Commerce. Après mesure d'évitement et de réduction, impact résiduel sur environ 6 000 m ² . Mise en place d'une mesure de compensation (renaturation de zones humides détériorées à quelques km en aval) en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, qui possède la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » (convention financière signée en annexe). Mesure compensatoire de 4,8 ha.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRt de Port Jérôme approuvé le 07 Août 2014. A noter que la zone du projet est située hors zone d'étude du PPRt (distant d'environ 5 km).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètres de protection du captage du Becquet. Mise en place d'un système d'assainissement complet, étanche, dimensionné pour la pluie décennale. Le bassin créé permet de traiter les pollutions chroniques et de confiner une pollution accidentelle avec déversement. A noter qu'aujourd'hui, l'assainissement de la RD 173 se fait par diffusion dans les fossés latéraux.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à 6 km de la zone d'étude (Val Eglantier, ZSC n°FR2300147).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équilibre pour les déblais / remblais n'est pas atteint. L'opération est déficitaire et nécessitera environ 3 800 m ³ de remblais d'apport issus de la filière de recyclage.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des impacts résiduels existent pour les zones humides, sur une emprise de 6 000 m ² environ. Le Département met en œuvre une mesure de compensation (renaturation de zones humides dégradées) sur une surface d'environ 4,8 ha (48 000 m ²) en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Caux Vallée de Seine (convention financière signée en annexe).

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas éclairé.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de modification des rejets actuels (pas d'évolution de trafic)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intègre un assainissement complet, étanche, dimensionné pour une pluie décennale et compatible avec une pollution accidentelle (vanne de confinement et by-pass). Rejet du bassin plafonné à 20 l/s dans la rivière du Commerce.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise sur 6 000 m ² de zones humides : habitats de fourrés eutrophes (fossés existants) et de roselière-friche.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas les niveaux de trafics.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase temporaire de compactage durant la phase chantier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des informations fournies dans le présent dossier, il n'apparaît pas nécessaire que le projet de sécurisation de la RD 173 sur la section entre le giratoire du Becquet (RD 373) et le carrefour à feu de l'entrée Nord de Lillebonne (RD 34) fasse l'objet d'une étude d'impact, notamment si on prend en considération les points définis ci-après :

- Amélioration des conditions de sécurité pour les usagers de la RD 173 (suppression du risque de collision frontale).
- Aménagement sur route existante qui n'induit aucune augmentation de trafic.
- Création d'un système d'assainissement complet sur la section comprise dans le périmètre de protection du captage d'eau potable (fossé et bassin étanche équipé d'un by-pass et vanne de confinement). A noter qu'aujourd'hui le risque est élevé en l'absence de système étanche de traitement (amélioration de la situation existante).
- Impact résiduel sur 6 000 m² de zones humides compensé par la renaturation de 48 000 m² environ de zones humides détériorées situées dans le même hydrosystème.
- Partenariat avec la Communauté d'Agglomération CVS pour la gestion et suivi de la mesure de compensation, pour une cohérence d'actions de reconquête des zones humides dans le bassin versant du Commerce. Convention relative à la compensation de zone humide signée en annexe.
- Suivi environnemental des entreprises en phase travaux : SOSED, SOPRE, bordereau de suivi des déchets, valorisation des déchets inertes confirmée dans la convention d'engagement volontaire.
- Etude d'incidence au titre de la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques (dossier Loi sur l'eau).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : convention relative à la compensation de zone humide signée
Annexe 6 : mesures compensatoires à la destruction de zones humides
Annexe 7 : plan des zones sensibles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Rouen

le,

20 OCT. 2016

Signature

Le Directeur des Routes

Jean-François BILLAUX